
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 12 juillet 2012**

Date de convocation :
Le 03 juillet 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 8
- de votants : 8

- délégués suppléants : 12
- de présents : 2
- de votants : 2

L'an **deux mille douze**, le **12 juillet** à dix-sept heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents (8) :

M. Jacques SCHNEIDER, M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Mar RICHEZ, Mme Valérie LETARD, M. Bernard KAMINSKI, Mme Elisabeth GONDY, Mr Monique GUILBERT,

Absents excusés et représentés (2) :

M. Laurent DEGALLAIX représenté par M. Mattéo GUALANO, Mme Annie DENI représentée par Mme Joselyne SOUILLE,

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/13

Absents excusés et non représentés : (8)

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, Mme René STIEVENARD, M. Daniel MIO, Mme Laurence PEAN, Mme Yveline DRUELLE, M. Michel LATAWIEC,

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

OBJET :

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAVM du 05 avril 2012 décidant la création de l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

- Avenant tripartite de substitution entre Valenciennes Métropole, l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme du Valenciennois

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 9 ;

Vu la délibération du Bureau de la CAVM du 09 décembre 2011 d'attribuer une subvention de 834 500 euros à l'OTV ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Valenciennes Métropole du 22 juin 2012 ayant pour objet de transférer la convention portant missions et objectifs en date du 23 février 2012 passée entre l'Office de Tourisme du Valenciennois et Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART

Vu l'approbation du budget prévisionnel de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole par le Bureau du 22 juin 2012 ;

Vu l'approbation du budget par le Comité de Direction du 18 juin 2012 ;

Une subvention pour l'année 2012 a été attribuée par Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme du Valenciennois pour un montant de 834 500 €.



Une convention portant missions et objectifs intervenant entre l'Office de Tourisme du Valenciennois et Valenciennes Métropole précise les modalités de versement de cette subvention, soit 50 % à la signature de la convention et le solde en juillet.

Un 1^{er} acompte de 417 250 € a été versé à l'association Office de Tourisme du Valenciennois.

Suite à la substitution de l'Office de Tourisme du Valenciennois au profit de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole, il convient donc de verser le solde d'un montant de 417 250 €, à l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 12 juillet 2012,

- De constater la substitution de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme du Valenciennois pour ce qui concerne la convention portant missions et objectifs du 23 février 2012,
- D'approuver la substitution de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme du Valenciennois dans ses droits et obligations à compter du 1^{er} juillet 2012,
- D'approuver le versement du solde de la subvention de l'année 2012 par Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole. Le solde s'élève à 417 250 euros.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la Convention portant missions et objectifs.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

APPROUVE :

- La substitution de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme du Valenciennois pour ce qui concerne la convention portant missions et objectifs du 23 février 2012,
- La substitution de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à l'Office de Tourisme du Valenciennois dans ses droits et obligations à compter du 1^{er} juillet 2012,
- Le versement du solde de la subvention d'un montant de 417 250 euros à l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole.

AUTORISE :

- Le Président de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole à signer l'avenant à la Convention portant missions et objectifs.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 12 juillet 2012

Le Président,

